

Transport collectif : gestion au « cas par cas » sans aucun plan au ministère des Transports du Québec

TRANSIT demande l'intervention du Premier ministre

Montréal, le 12 septembre 2016 – Réagissant à l'affirmation du cabinet de Laurent Lessard qu'[« il n'y a pas présentement de politique des transports en commun sur la table »](#) et [\[que\] le Ministère gère les dossiers réclamant son attention « au cas par cas »](#), l'Alliance TRANSIT dénonce cette mauvaise gestion et ce manque de vision qui sont contraires à la saine gouvernance et qui soumettent potentiellement des millions, voire des milliards de dollars à l'arbitraire. Le regroupement demande l'intervention du Premier ministre Couillard.

Depuis la fin de la politique québécoise du transport collectif en 2011, c'est la première fois qu'un ministre des Transports affirme qu'il n'y a pas de plan présentement, et qu'il n'y en aura pas non plus dans un proche avenir ; c'est plus qu'inquiétant. L'Alliance TRANSIT demande au premier ministre Couillard de rectifier l'affirmation de son ministre et de s'engager à une nouvelle politique à long terme qui donnera un souffle nouveau aux transports collectifs et clarifiera la gestion des dossiers, pour éliminer le cas par cas et les dangers d'arbitraire.

Karel Mayrand, directeur de la Fondation David Suzuki au Québec : « On voyait déjà que le ministère des Transports souffrait d'immobilisme dans son incapacité à arriver au XXI^e siècle. Il est invraisemblable que le responsable d'un si gros portefeuille ministériel gère ses dossiers au cas par cas. C'est un sérieux test de crédibilité pour le gouvernement que de démontrer sa capacité à assainir les pratiques et rajeunir la vision au ministère des Transports du Québec ».

- 30 -

À propos de TRANSIT

Depuis sa création en août 2011, TRANSIT a fait état de plusieurs recommandations pour pallier la crise des transports et aider le gouvernement et les organisations de transports collectifs à atteindre leurs objectifs d'achalandage d'ici 2020, dont le rééquilibrage des investissements en transports (30% aux transports collectifs), multiplier par cinq le financement du développement de l'offre de service en transport collectif via le Fonds vert et l'utilisation du Fonds Chantiers Canada pour financer les projets de transports collectifs au Québec.

Source :

Philippe Cousineau Morin
514-799-1906
info@transitquebec.org